MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES
Liberté
Égalité
Fraternité

ira DE LYON

MARCHE PUBLIC DE TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE N° 2027 – TMA SINC-IRA

Maître de l'ouvrage : Institut Régional d'Administration de Lyon
Parc de l'Europe Jean-Monnet
CS 72076
69616 VILLEURBANNE Cedex

Département : RHONE

Commune : LYON

Objet du Marché : Maintenance applicative corrective et évolutive de l'application SINC-IRA (Gestion des concours d'entrée dans les ISP et gestion des affectations des élèves attachés en fin de formation)

Document contractuel – accord-cadre de techniques de l'information et de la communication

PROCEDURE DE CONSULTATION : Appel d'offres ouvert en application de l'article L2124-2 du Code de la commande publique

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

Le présent accord-cadre a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le titulaire assure des prestations de maintenance corrective et évolutive de l'application de gestion des concours d'entrée dans les instituts du service public (ISP, anciennement instituts régionaux d'administration – IRA) (SINC-IRA) et de gestion des affectations des élèves attachés d'administration de l'Etat à l'issue de leur formation en ISP.

ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES DU MARCHE

Forme du marché

Le marché prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique, sans montant minimum et avec un montant maximum de 400 000 € HT.

Type de marché

Le marché objet de la consultation est un marché de services relevant des catégories CPV suivantes : 72200000 – matériel et fournitures informatiques.

Lieu d'exécution des prestations

Les prestations seront exécutées dans les locaux du titulaire. Les différentes réunions ou ateliers pourront se dérouler dans les locaux de l'administration. Les frais de déplacement ou d'hébergement sont à la charge du titulaire et ne pourront donner lieu à rémunération supplémentaire.

Allotissement

Les prestations ne sont pas décomposées en lots.

Variantes

Les variantes proposées à l'initiative des soumissionnaires ne sont pas autorisées.

Prestations supplémentaires éventuelles

Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est prévue pour cet accord-cadre

Considérations sociales et environnementales

Le présent accord-cadre ne comprend ni considérations sociales ni considérations environnementales

ARTICLE 3 : DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Les offres devront être déposées avant **le jeudi 12 novembre 2026** à **17 heures** délai de rigueur.

Les offres seront valables pendant une durée minimale de 3 mois à compter du 12 novembre 2026.

ARTICLE 4 : JUSTIFICATIFS A PRODUIRE

Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

⇒ **Documents justificatifs**

a) Une lettre de candidature ainsi qu'une déclaration du candidat : formulaires DC1 et DC2 (https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) dûment remplis, datés et signés.

b) Tout document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

c) Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.. Le formulaire DC2 (https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) peut être utilisé pour cela.
Cette déclaration sera accompagnée d'une liste des principales prestations semblables à celles du marché effectuées au cours de cette période. Les références devront être prouvées par une attestation des clients. A défaut, le candidat fournira toute information utile (coordonnées des clients) permettant de vérifier ces références.

⇒ **Offre**

d) Le cadre de décomposition des prix, complété et signé

e) Les pièces chiffrées avec les prix forfaitaires et les prix unitaires, ces documents devant être paraphés, datés et signés.

f) Un mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du marché.
Ce document comprendra toutes justifications et observations que l'entreprise jugera utile d'apporter pour faire valoir son offre.

ARTICLE 5 : AVANCES

Une avance forfaitaire pourra être accordée au titulaire retenu dans les conditions prévues par l'article R2191-3 du code de la commande publique.

ARTICLE 5 : MODALITES DE TRANSMISSION DU DOSSIER

Les candidats déposeront leur offre sous forme électronique sur la plate-forme des achats de l'état : https://www.marches-publics.gouv.fr .

Une copie de l'offre pourra être :

- soit adressée par pli recommandé avec accusé de réception à :

Institut Régional d'Administration de LYON
Marché n° 2027 – TMA SINC-IRA
Parc de l'Europe Jean Monnet - CS 72076
69616 VILLEURBANNE CEDEX

- soit remise contre récépissé à :

INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE LYON
Marché n° 2027 – TMA SINC-IRA
Parc de l'Europe Jean Monnet (1 Allée Buster Keaton)
69100 VILLEURBANNE

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12h et de 14 h à 17 h

En tout état de cause, elles devront parvenir à l'Institut **avant le jeudi 12 novembre 2026 à 17 heure.**

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure ci-dessus, ainsi que ceux qui n'auraient pas été déposé sur la plate-forme https://www.marches-publics.gouv.fr, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur expéditeur.

ARTICLE 6 - CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

Dans le choix des offres, il sera tenu compte des critères suivants :

⇒ Adéquation de la solution proposée avec les besoins exprimés dans le C.C.T.P. (50%) subdivisée ainsi :
 ⇒ Organisation générale : 5 %
 ⇒ Maintenance préventive et aide à l'exploitation : 10%
 ⇒ Assistance utilisateur : 5%
 ⇒ Maintenance corrective et préventive (organisation, engagements de délai…) : 20 %
 ⇒ Maintenance évolutive (organisation, méthode…) : 20 %
 ⇒ Profil des intervenants : 10%
 ⇒ Décomposition en unités d'œuvre : 30%

⇒ Coût global de la solution proposée (50%) subdivisé ainsi :
 ⇒ Prise de connaissances : 10 %
 ⇒ Forfait annuel de maintenance préventive et aide à l'exploitation : 10 %
 ⇒ Forfait annuel d'assistance aux utilisateurs : 10 %
 ⇒ Forfait annuel de maintenance corrective : 25%
 ⇒ Maintenance en UO : 25%
 ⇒ Opérations exceptionnelles : 10 %
 ⇒ Réversibilité : 10 %

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, une demande écrite à l'adresse suivante :

Institut Régional d'Administration de Lyon
1 Allée Buster Keaton
CS 72076
69616 VILLEURBANNE Cedex

ou prendre contact de la façon suivante :

Contact administratif

Fatiha LARIBI, Secrétaire générale de l'IRA de Lyon :

- Téléphone : 04 72 82 17 20
- Mail : fatiha.laribi@ira-lyon.gouv.fr

Contact technique

Eric BUTOT, Chef de projet « SINC-IRA » :

- Téléphone : 06 84 77 89 55
- Mail : eric.butot@ira-lyon.gouv.fr

Lu et accepté,
L'entrepreneur